



-----

BUREAU SYNDICAL

DU 07 JUILLET 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

-----

Cette liste des délibérations examinées en séance du 07 juillet 2023 a pour but de satisfaire aux obligations édictées par les articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

-----

Le vendredi 07 juillet 2023, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Yannick RIOU, Patrick MATHIAS, Joël PRUDHOMME.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Renaud DONZEL, Guy BILLOUDET, Hélène CEDILEAU, Éric GAILLARD, Béatrice DALMAZ, Sylvain MONNET, Mourad BELLAMOU, Patrick CHAPELUT, Christian MAKHLOUF.

Conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis MORAND a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau Syndical a :

1. Approuvé le procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 14 avril 2023.
2. Prononcé favorablement quant à la démarche d'aliénation des biens mobiliers référencés ci-dessus dans l'intérêt des finances du SIEA et de l'environnement, notamment à l'aune du réemploi de ces matériels encore fonctionnels par des personnes poursuivant des fins d'intérêts privés,

Autorisé la cession, à titre onéreux, des équipements actifs cités ci-dessus,

Autorisé Monsieur le Président à publier une annonce de vente de ces équipements actifs sur un site de mise en relation de particuliers ou d'enchère électronique afin de susciter l'intérêt d'éventuels acquéreurs,

Autorisé Monsieur le Président à céder ces équipements actifs, en l'état, pour un montant au moins égal à leur valeur réelle,

Autorisé Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la cession de ces équipements actifs et de procéder à toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes le cas échéant,

3. Approuvé le plan de financement proposé qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.372.000 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 562.000 €.
4. Approuvé le plan de financement des programmes "sécurisation" proposé, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 478.500 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 79.750 €.
5. Approuvé le plan de financement du programme "environnement" proposé, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux de 1.039.412 €, fait apparaître une participation de 173.235 € du Syndicat.
6. Autorisé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Autorisé le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) à être le coordonnateur de ce groupement de commandes,

Approuvé les termes de la convention constitutive dudit groupement de commande, ci-annexée,

Autorisé le SIEA à adhérer à ce groupement de commandes,

Autorisé Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Autorisé Monsieur le Président à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Approuvé les modifications des articles IX et X du règlement de télétravail défini ci-dessus ;

Approuvé la modification des articles 8 et 10 de la Charte télétravail adoptée lors du Comité Social Territorial du 27 juin 2023 (annexe 1) ;

Précisé que les autres articles du règlement Télétravail et de la Charte Télétravail du SIEA demeurent inchangés ;

Dit que la délibération susvisée n°DE202207049 du 7 juillet 2022 est abrogée.

8. Adopté la proposition du Président,

Inscrit au budget les crédits correspondants,

Dit que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Dit que la délibération n°DE202207075 est abrogée.

9. Décidé de conclure dès la rentrée scolaire 2023, 3 contrats d'apprentissage pour la Direction Travaux, le service Communication-Marketing, ainsi qu'à la Direction Générale selon les conditions établies ci-dessus,

Décidé de reconduire les propositions de contrats d'apprentissage pour la Direction Travaux et la Direction Exploitation et Maintenance de la Régie Reso Li@in,

Décidé de poursuivre les contrats d'apprentissage pourvus et conclus en 2022,

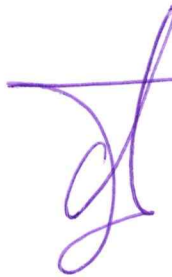
Précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal du SIEA,

Autorisé le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec le Centre de Formation d'Apprentis ou l'école.

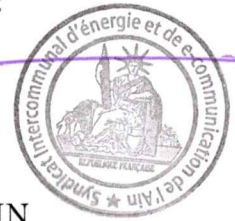
10. Approuvé les modalités et les conditions de prise en charge des dépenses liées aux frais de déplacements réellement engagés par la direction générale des services et les directions générales adjointes sur présentation des pièces justificatives ;

Autorisé le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer les documents nécessaires.

Le Président



Walter MARTIN



Pour affichage le 28 juillet 2023